



## COMMUNIQUE

Paris, le 31 Aout 2010

### Revenus des médecins radiologues : La FNMR conteste toujours et encore les chiffres de la DREES

**La Fédération Nationale des Médecins Radiologues** a analysé la dernière parution de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) sur les revenus libéraux des médecins en 2007 et 2008. La DREES classe ainsi en tête des revenus les médecins radiologues avec 216 000 euros alors que la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF) ne les classe **qu'en 5<sup>ème</sup> position avec 127 000 euros.**

Les chiffres exposés par la DREES pour les revenus des médecins radiologues libéraux sont, une fois de plus, inexacts et **ne reflètent pas la réalité des revenus de cette spécialité.** Ces chiffres sont « gonflés » artificiellement par un défaut méthodologique, **dénoncé à de nombreuses reprises par la FNMR.**

En effet, l'étude de **la DREES s'appuie** sur les déclarations de bénéficiaires non commerciaux (BNC 2035) alors que plus de la moitié des médecins radiologues exercent dans le cadre de SEL et sont donc soumis au régime de l'impôt des sociétés.

De plus, **la DREES amalgame** aux revenus des médecins radiologues ceux d'autres spécialités, notamment ceux des médecins nucléaires et des radiothérapeutes, dont les revenus sont très supérieurs.

Enfin, **la DREES ne distingue pas** les médecins radiologues de secteur 1, qui représentent 92% de la profession, de ceux exerçant en secteur 2

Jusqu'à présent, chaque année, l'étude **était accompagnée d'un avertissement** relatif aux médecins radiologues et aux anesthésistes, ces deux spécialités exerçant majoritairement en groupe, dans le cadre de sociétés d'exercice libéral (SEL) qui ne sont pas recensées. Or, les investissements les plus importants (notamment les scanners et les IRM) sont réalisés dans ces SEL. Ainsi, plus de la moitié des médecins radiologues étant exclus, **la DREES appelait à interpréter les résultats pour ces deux spécialités avec la plus grande prudence.**

Rien de tel dans le n° 735 de juillet 2010. L'avertissement a disparu. Pourtant, la méthodologie est restée la même. Pour preuve, le n°16 de la série Sources et Méthodes de la DREES « Les revenus libéraux des professionnels de santé », de juillet 2010 précise bien que seuls 43,7% des médecins radiologues sont couverts par les déclarations BNC 2035. Ce document de travail précise encore que **« du fait de ces limites, les taux de charges calculés pour les radiologues et les anesthésistes doivent être interprétés avec plus de précaution que les autres ».**

De plus, pour des questions de méthodologies, plus de 8% des déclarations BNC 2035 des médecins radiologues sont écartés. C'est dire qu'au final **35% seulement des médecins radiologues constituent l'effectif à partir duquel sont donnés les revenus et les charges de cette spécialité.**

**La FNMR dénonce** ces erreurs persistantes qui sont exploitées au préjudice de la profession **et rappelle qu'il existe** des chiffres beaucoup plus fiables, publiés par la CARMF, démontrant que le revenu moyen des médecins radiologues est très nettement inférieur à celui annoncé, de façon erronée, par la DREES.

**La FNMR demande une nouvelle fois à la DREES** de réviser sa méthodologie afin de publier enfin des chiffres sincères et de rétablir la vérité pour une spécialité affaiblie et menacée par la répétition des mesures comptables.

#### Contact :

Docteur Jacques NINEY - Président FNMR - Tél : 01.53.59.34.07.

\* \* \*

#### FEDERATION NATIONALE DES MEDECINS RADIOLOGUES

62, Boulevard de Latour Maubourg – 75007 PARIS

Tél : 01.53.59.34.00. – Fax : 01.45.51.83.15. – Mail : [info@fnmr.org](mailto:info@fnmr.org)